

DU DOUBS
ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 mars 2020

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le **12/03/2020**

que la convocation du Conseil avait été faite **04/03/2020**

et que le nombre des membres en exercice est de : **8**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire

L'an deux mil vingt

Le **douze mars** à 20 heures 00

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : **GENDREAU Dominique, DROUHARD Roland, PERRUCHE Sylvain, PERNIN Gérard, FREZARD Denis, SAIPREY Christian, COQUARD Cédric,**

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal **M. PERRUCHE Sylvain** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Objet : ETAT DE TRANSFERT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Maire expose au Conseil Municipal le courrier du Président du SIEVO par lequel il demande au conseil municipal de se prononcer sur le procès-verbal de reprise actif/passif afin de transcrire le patrimoine mis à disposition par la commune au Syndicat des Eaux du Val de l'Ognon : travaux, subventions et emprunts.

L'Etat de transfert est annexé à la présente

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour valide le procès-verbal et autorise le Maire à le signer ainsi que toutes les pièces relatives.

Fait et délibéré en séance le jour, mois, an susdits.

Le Maire
Frédéric REIGNEY

